



Outils PPR

WIKI-TERRITORIAL

Wikiterritorial est un portail créé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Il s'agit d'un site destiné au partage de connaissances et d'actualités en lien avec les sujets territoriaux, accessible à tous.

Wikiterritorial contient un large éventail de ressources pour les personnes souhaitant accéder et/ou évoluer au sein de la fonction publique.

Vous y trouverez des fiches, des vidéos, des quiz, des lettres d'information sur l'ensemble des thématiques liées à la fonction publique territoriale.

Chaque agent en PPR peut trouver sur ce site des informations relatives à son projet professionnel.

Pour consulter WIKI-TERRITORIAL :

<https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/Main/>

WIKITERRITORIAL
LE CENTRE DE RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

POINT STATUT

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude

En fin de PPR, en cas d'impossibilité de reclassement, tant en interne qu'en externe, l'employeur place l'agent en disponibilité d'office, avec maintien d'un demi-traitement (sauf cas particulier). Durant cette disponibilité, qui peut durer quelques mois, il est possible de travailler en tant qu'agent contractuel, tout en poursuivant les recherches d'emploi afin d'obtenir une mutation sur un poste permanent.

L'agent CNRACL (+ de 28h/semaine) sera ensuite mis en retraite pour invalidité, et touchera une rente mensuelle, en fonction des années cotisées. L'agent IRCANTEC (- de 28h/semaine) sera licencié pour inaptitude et percevra une prime de licenciement, calculée selon son ancienneté.

Une fois radié des cadres, l'agent peut s'inscrire à France Travail et bénéficier des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) s'il remplit les conditions.

FOCUS DU MOIS

Veille sur les besoins en recrutement

Durant votre Période de Préparation au Reclassement, il est vivement conseillé de consulter régulièrement les plateformes de recrutement et sites internet dédiés afin de faire un travail régulier de veille.

Sans postuler (sauf à ce que vous soyez en fin de PPR et en phase active de recrutement), il est recommandé de se tenir informé régulièrement des offres d'emploi publiées au sein de la fonction publique. Cela vous permettra de vous faire une idée des secteurs qui recrutent, des intitulés et du contenu des postes, d'identifier des potentiels employeurs, notamment pour y réaliser des stages, de comprendre les compétences recherchées par les collectivités afin de vous former, etc...

Les sites principaux à consulter sont [Emploi Territorial](#) et [Choisir le service public](#). Il est conseillé également de consulter les sites internet dédiés des collectivités ou établissements publics de taille importante : par exemple, la mairie de La Rochelle, ou le Conseil départemental 17, qui disposent de leur propre plateforme de recrutement.

À noter : il est important de sauvegarder les offres qui vous intéressent car elles sont en général retirées au bout de un mois.

Prochain atelier PPR du CDG 17

Mercredi 12 juin, 14h30

[Cliquez ici pour vous connecter](#)

Formation à distance

CNFPT

[Les impacts de la transition écologique sur les territoriales](#)

[Villes et développement durable](#)

[Tiers-lieu et collectivité](#)

[Cliquez sur les liens pour vous inscrire](#)

Atelier CV/LM du CNFPT

Saintes—01/2025

Code IEL : 86: SX991745

Poitiers—12/2024

Code IEL : 86: SX991747

Bordeaux—12/2024

Code IEL : 86: SX991758